

Nelly TRICONNET  
Vice-Présidente à l'USESA  
En charge de la protection de la ressource en eau  
Conseillère municipale de Vallées-en-Champagne

Vallées en Champagne, le 7 janvier 2020

Monsieur le Président de l'Association Horizon Aisne,

Ayant pris connaissance du courrier que vous avez adressé à quelques élus de notre territoire, je m'adresse à vous à titre personnel, en qualité de Vice-Présidente de l'USESA. J'ose espérer que Monsieur Marcel CHATELAIN, Président de l'USESA, en tant qu'acteur de l'eau incontournable dans le sud de l'Aisne, ainsi que l'ensemble des acteurs de l'eau sur le territoire ont été destinataires de ces lignes, dont l'objet principal est précisément le prix de l'eau. Cela me semble la moindre des politesses, ou au moins de la correction que l'on doit aux élus de notre République.

Je viens de vous lire et n'ayant pas trouvé traces de votre association Horizon Aisne sur internet, je me suis permis d'interroger les services de l'Etat de notre territoire, qui n'a pas trouvé de déclaration d'association à ce nom, même récente. Dernière vérification, dans le journal officiel de la République Française, je n'ai rien trouvé non plus, alors que toute association Loi 1901 fait l'objet d'une publication, à l'occasion de sa création ou d'une modification de ses statuts.

Aussi, je vous remercie de me transmettre les statuts de ladite association ainsi que la composition de son bureau. Merci par avance.

Concernant le sujet essentiel de votre courrier, le prix de l'eau, en n'utilisant uniquement des données que l'USESA met à disposition de tous sur son site <http://www.usesa.fr/>. Il me paraît important de vous apporter quelques précisions, qui vous éclaireront sur un sujet que vous semblez mal maîtriser.

Si je suis votre raisonnement et que je calcule le prix de l'eau tel que vous le proposez dans votre courrier, soit une réduction de 33 % du prix pour tendre vers la moyenne du prix de l'eau en France (2.05 € par m<sup>3</sup>, selon la facture type 120 m<sup>3</sup>, prix au 01/01/2014 <https://www.eaufrance.fr/le-prix-de-leau>), voici les conséquences financières pour l'USESA (sachant qu'une part non négligeable du prix n'est pas modifiable (taxes et redevances de l'Agence de l'eau ou des Grands Lacs) ou dépend du contrat d'affermage (signé en 2013 pour 15 ans et dont la cassation aurait un coût obligatoirement important à la charge des abonnés de l'USESA) :

- Cela obèrera tout investissement, alors que la cour des comptes souligne la nécessité de poursuivre un programme d'interconnexion, pour tendre vers la sécurisation de l'alimentation en eau potable de 100 % des abonnés de l'USESA.
- Et pire encore le syndicat ne pourra plus rembourser les emprunts en cours.

Non, votre affirmation selon laquelle « *il est possible de mettre à disposition des habitants du sud de l'Aisne, dans les années qui viennent, une eau de qualité dont le prix pourra tendre vers la moyenne nationale, soit de 33 % moins cher que le prix actuel* » n'est malheureusement pas réaliste. Il est dommage que vous n'ayez même pas pris la peine de faire quelques calculs simples avec les chiffres que chacun peut consulter, avant de prendre la plume.

Les élus de l'USESA savent ce que sont une capacité de désendettement, une capacité d'autofinancement nette, parce que chaque année, ces éléments leurs sont présentés, et ils sont consultables dans les rapports publiés par l'USESA depuis de nombreuses années.

Pour vous donner des éléments d'explication de terrain, l'USESA est rurale sur une grande partie de son territoire, et cela nécessite la pose puis le renouvellement de nombreux kilomètres de canalisations (1171.61 km à la fin de l'année 2018), mais aussi de nombreux réservoirs (67 réservoirs d'une capacité de 29 030 m<sup>3</sup>).

Les élus de l'USESA ont par ailleurs fait le choix de renouveler 1 % de ses réseaux tous les ans (ce qui représente le renouvellement de chaque canalisation une fois par siècle, alors que la moyenne nationale est de 0.5 %, soit le renouvellement de canalisation posées sous Napoléon 1<sup>er</sup> ... et suppose un investissement de 2 millions d'euros chaque année.

Ce choix réside dans une volonté de préserver la ressource en limitant au maximum les pertes sur les réseaux (rendement de réseau de 82.30% en 2018, contre une moyenne nationale de 79.9 %, y compris les grosses agglomérations dont les rendements sont bien supérieurs).

Voici le détail des calculs vous permettant de réfléchir concrètement sur ce sujet.

		Prix unitaire	Facture 120 m3	Facture souhaitée dans votre courrier (- 33 % du prix actuel)	Prix USESA divisé par 4 pour arriver au montant souhaité
Véolia	Abonnement	57,88 €	57,88 €	57,88 €	57,88 €
Véolia	m3 moy 120 m3	0,7926 €	95,11 €	95,11 €	95,11 €
Usesa	Abonnement	41,60 €	41,60 €		10,40 €
Usesa	m3 moy 120 m3	0,8667 €	104,00 €		26,00 €
AESN	Preserv° Ressources	0,070 €	8,40 €	8,40 €	8,40 €
AESN	Redev pollution zone basse	0,2200 €	26,40 €	26,40 €	26,40 €
Grands lacs	Redevance	0,0040 €	0,48 €	0,48 €	0,48 €
	Montant HT		333,88 €	223,70 €	224,67 €
	Moyenne HT par m3		2,78 €	1,86 €	1,87 €
	Montant TTC		352,24 €	236,00 €	237,03 €
	Moyenne TTC par m3		2,9353 €	1,97 €	1,975 €
	TVA :	5,5%			
<b>Tarifs qui ne peuvent pas être modifiés par une décision des élus de l'USESA</b>					
		Nombre	Recettes HT		Recettes HT suite à votre proposition
	Abonnés 2018	28 122	1 169 875 €		292 469 €
	m3 vendus en 2018	3 944 132	3 418 379 €		854 595 €
	Recettes		4 588 254 €		1 147 064 €
	Différence :			3 441 191 €	
	CAF nette USESA 2018			2 567 281 €	
<b>Résultat financier de votre proposition : CAF nette négative à hauteur de</b>					<b>- 873 910 €</b>
Source : Rapports annuels 2018 de l'USESA : <a href="http://www.usesa.fr/?-Rapports-annuels-">http://www.usesa.fr/?-Rapports-annuels-</a>					

Par ailleurs, il m'est très déplaisant de lire, en tant qu'élue de l'USESA que vous souhaitez créer « *un groupe ad hoc et restreint, associant d'une part élus concernés par la gestion de l'eau potable, représentatifs des différentes zones de distribution, mais non membres du conseil syndical de l'USESA, et d'autre part, personnes qualifiées du territoire* » en ostracisant les élus de l'USESA.

Pourquoi souhaitez-vous vous priver des compétences d'élus issus des différents secteurs de l'USESA (Deux représentants élus par les conseils municipaux des 97 communes, qui en réunion de secteur ont élu leurs représentants au comité syndical de l'USESA) ? Les élus de l'USESA ont été élus démocratiquement, y compris parmi des habitants des communes, désignés par les conseils municipaux.

Je fais partie des personnes qui croient encore en la démocratie, qui reste « *le pire des systèmes, à l'exclusion de tous les autres* » (Winston Churchill), mais aussi en l'intérêt général et le service public. L'USESA est sans doute perfectible et j'ai participé avec tous les élus à contribuer à un service public de qualité en matière d'eau potable, sans transférer sur les générations futures le financement et les investissements nécessaires à une gestion durable et rigoureuse de l'eau sur notre territoire.

Ce mode de fonctionnement sera remis en question par l'application de la Loi NOTRe, qui impose la transformation de l'USESA en syndicat mixte, avec la reprise de communes (qui géraient jusque-là leur service d'eau en régie) par la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry. La reprise de ces communes, dont la compétence sera sans doute transférée rapidement à l'USESA impose un certain nombre d'investissements (réaliser des interconnexions par exemple, mais aussi de mener à bien les procédures réglementaires de protection des ressources (DUP, AAC)), afin d'assurer un service de qualité sur ce territoire étendu, et préserver les financements venant de l'Agence de l'Eau, qui sont soumis à des conditions strictes.

Dans l'attente de vous lire, je vous présente mes plus sincères pensées républicaines.

Nelly TRICONNET